

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes conditions d'achat, sauf dérogation expresse de notre part.

1/ACCEPTATION DES COMMANDES :

Toute commande emporte adhésion sans réserve à nos conditions de vente.

Tout client réalisant une première opération avec l'entreprise devra ouvrir un compte à cet effet pour la bonne validité de la commande. Les commandes qui nous sont adressées directement par nos clients ou qui sont transmises par nos agents ou représentants ne lient notre société que lorsqu'elles sont acceptées par elle.

2/LIVRAISON :

Les délais de livraison et de transport prévus à la commande ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Les retards éventuels ne donnent pas droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts.

3/CONDITIONS DE REGLEMENT :

Sauf dispositions contraires figurant aux conditions de vente ou convenues entre les parties, le délai de règlement des sommes dues est fixé au comptant en euros par tout moyen à la convenance du client à partir de la date de la réception de la facture correspondante à la livraison des marchandises ou d'exécution de la prestation demandée ;

Le règlement des sommes dues pour toute matière première et aliment vrac est fixé à 20 jours nets date de livraison.

Sans qu'il soit besoin de mise en demeure, conformément à l'article L441-6 modifié par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 ART 92 ET 21, toute somme non payée par l'acheteur à son échéance entraînera l'application des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture dans le cas où les sommes dues sont réglées après cette date à un taux trois fois le taux d'intérêt légal majoré de 10 points de pourcentage soit 12 % AN ; les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

Une indemnité forfaitaire d'un montant de 40 € est due pour frais de recouvrement, indépendamment des pénalités de retard. (décret n°2012-1115 du 02/10/2012)

Tous les frais pour le recouvrement des sommes dues seront à la charge exclusive du débiteur (frais d'huissier, mise en recouvrement)

Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

4/DEFAUT DE PAIEMENT :

Nous nous réservons la faculté de suspendre ou annuler les commandes non encore livrées dans le cas où . Cette faculté vaut également au cas où l'acheteur ne peut présenter des garanties de solvabilité suffisantes auprès du vendeur.

5/CLAUDE DE RESERVE DE PROPRIETE :

De convention expresse, nous nous réservons la propriété des fournitures livrées jusqu'à complet paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires, conformément aux dispositions de la loi 80.335 du 12 mai 1980.

Le défaut de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication des biens.

Nous nous réservons la faculté, sans formalité, de reprendre matériellement possession des fournitures aux frais du client et à ses risques et périls. En cas de revente des fournitures avant paiement intégral du prix et de ses accessoires, le client s'engage à la première demande de notre part, à céder tout ou partie des créances sur ses sous acquéreurs, à due concurrence de la valeur des marchandises soumises à la réserve de propriété

6/RESPONSABILITE :

Notre responsabilité est expressément limitée à la revente en l'état, dans leur emballage d'origine, de produits garantis par le fabricant dans leur conformité vis-à-vis de la loi.

Nous ne pouvons, en conséquence, être tenus pour responsables des conséquences de l'utilisation de ces produits, l'utilisateur étant maître de leur emploi.

Nous ne sommes tenus que par une obligation de moyens et non de résultats, l'acheteur restant entièrement responsable de l'utilisation des produits.

L'attention de notre clientèle est attirée sur la nécessité :

_ D'utiliser les produits achetés que pour les usages autorisés à la vente indiqués sur l'étiquette, tout détournement d'usage étant sanctionné pénalement.

_ Et de s'assurer avant toute application que la marchandise livrée correspond à la commande.

7/RECLAMATIONS :

Les réclamations concernant nos factures ne pourront être prises en considération que si elles sont présentées par écrit au plus tard 15 jours à compter de leur date d'émission.

Les réclamations concernant les livraisons ne peuvent être prises en considération que si elles sont faites dans les 3 jours après réception de la marchandise, si celle-ci se trouve dans l'emballage d'origine et si des réserves précises et motivées ont été faites par écrit par le destinataire lors de la réception.

8/JURIDICTION :

Tout litige à la présente vente, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs, sera de la compétence exclusive du tribunal du siège de notre société.

L'utilisateur de produits de protection des cultures est responsable des conséquences de leur utilisation. L'étiquette dit tout, la lire attentivement. Il est obligatoire d'utiliser les produits selon l'AMM (Autorisation de Mise en marché) en particulier pour l'usage, la dose définie, La Zone Non Traitée (ZNT) et de respecter les délais d'emploi avant récolte (DAR) pour assurer le respect des limites maximales de résidus (LMR) Nous vous conseillons de porter les Equipements de Protection Individuelle comme indiqués sur l'étiquette du produit (gants , lunettes , bottes etc)

La fiche de données de sécurité peut être obtenue gratuitement sur simple demande ou sur internet à l'adresse suivante : www.quickfds.fr